



AGCE INTERNATIONAL

Guide Stratégique : **Pour Soumissionnement Des** **Projets Admissibles Au Colloque -** **Exposant, Entrepreneur(e), Partenaire, Bailleur, Institutions** **Publiques-Privées Nationaux Et Internationaux.**

CONSULTEZ ATTENTIVEMENT CE **GUIDE STRATÉGIQUE ! AGCE**

Ce document constitue une référence essentielle pour aligner votre projet aux exigences institutionnelles, aux standards des partenaires techniques et financiers ainsi qu'aux critères des bailleurs nationaux et internationaux.



GUIDE DES PROJETS ADMINISIBLES

Règlement Officiel Du Concours D'innovation

**FESCUNMA – COLLOQUE INTERNATIONAL AGCE 2026 -
AGENDA 2030**

Porté par l'ONG AGCE – Action Globale Caritative et Économique-
Numérique (AGCE International)

SOMMAIRE

A. PRÉAMBULE STRATÉGIQUE ET INSTITUTIONNEL-----	PAGE 3
B. DOSSIER STRATÉGIQUE DE LEVÉE DE FONDS INTERNATIONAL-----	PAGE 5
C. ARGUMENTAIRE INVESTISSEURS-----	PAGE 7
D. MATRICE RISQUES & MESURES D'ATTÉNUATION-----	PAGE 9
E. RÉSUMÉ EXÉCUTIF-----	PAGE 10
F. INDICATEURS FINANCIERS & D'IMPACT SIMULÉS-----	PAGE 11
G. INDICATEURS D'IMPACT ÉCONOMIQUE DIRECT-----	PAGE 13
H. INDICATEURS DE PERFORMANCE INVESTISSEURS-----	PAGE 14
I. INDICATEURS ESG & IMPACT DURABLE-----	PAGE 15
J. CADRE GÉNÉRAL ET INSTITUTIONNEL-----	PAGE 16
K. CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS-----	PAGE 17
L. CONDITIONS D'UTILISATION ET DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE-----	PAGE 18
M. CONDITIONS DE VENTE ET D'EXPOSITION-----	PAGE 19
N. RÈGLEMENT POUR DIFFUSION PUBLIQUE RÈGLES ESSENTIELLES DE PARTICIPATION-----	PAGE 21
O. RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE PARTENAIRES FINANCIERS INTERNATIONAUX-----	PAGE 23
P. CHARTE GRAPHIQUE OFFICIELLE-----*	PAGE 24
Q. CLAUSE DE SANCTIONS GRADUÉES (Avertissement – Suspension – Exclusion)-----	PAGE 25
R. DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, À LA CONFIDENTIALITÉ ET AU RÈGLEMENT DES LITIGES-----	PAGE 27
S. DISPOSITION FINALE – CLAUSE D'ENGAGEMENT ET D'ADHÉSION-----	PAGE 31

PRÉAMBULE STRATÉGIQUE ET INSTITUTIONNEL

Le Concours d'Innovation du **FESCUNMA – Colloque International AGCE** constitue un mécanisme stratégique intégré de stimulation de l'écosystème entrepreneurial, scientifique et numérique à l'échelle nationale et internationale. Il s'inscrit dans une vision systémique visant à positionner le FESCUNMA comme une plateforme structurante de convergence entre recherche académique, innovation technologique, investissements privés, financements institutionnels et politiques publiques de développement durable.

Dans un contexte mondial marqué par l'accélération des transitions numériques, climatiques et économiques, le concours agit comme un catalyseur de solutions concrètes répondant aux défis structurels liés à **l'emploi des jeunes, à l'inclusion économique des femmes, à la transformation agricole, à la digitalisation des services publics et privés, ainsi qu'à la compétitivité des PME et startups africaines**. Il favorise l'identification, la maturation et la mise en relation de projets innovants à fort potentiel de rentabilité et d'impact social mesurable.

Le cadre réglementaire du concours repose sur une approche de gouvernance responsable, transparente et orientée résultats. Il établit un dispositif clair de conformité juridique, d'éthique institutionnelle et de traçabilité financière, garantissant aux investisseurs, bailleurs de fonds et partenaires stratégiques un environnement sécurisé, crédible et structuré pour l'engagement de leurs ressources.

Ce règlement institue un mécanisme de sélection rigoureux basé sur des critères objectifs d'innovation, de viabilité économique, de solidité technique, d'impact socio-économique, de scalabilité régionale ou internationale et de durabilité environnementale. L'évaluation est assurée par des experts indépendants issus des milieux académiques, financiers, entrepreneuriaux et technologiques, assurant ainsi la neutralité, l'excellence et la crédibilité scientifique du processus.

Le Concours d'Innovation du FESCUNMA se positionne également comme un instrument d'ingénierie financière et d'attractivité des capitaux. Il facilite :

- La mise en relation entre porteurs de projets et investisseurs institutionnels ;
- La structuration de mécanismes de financement hybride (subventions, capital-risque, partenariats public-privé, financement d'impact) ;
- L'identification de projets bancables et éligibles aux financements internationaux ;
- La création d'opportunités de co-investissement et d'expansion régionale.

Dans cette perspective, le règlement encadre strictement les obligations des candidats, des exposants, des sponsors et des partenaires afin d'assurer la protection des intérêts financiers, la gestion rigoureuse des engagements contractuels et la sécurisation des transactions réalisées dans le cadre du FESCUNMA.

Le dispositif réglementaire intègre également des **garanties relatives à la propriété intellectuelle, à la confidentialité des informations stratégiques, à la prévention des conflits d'intérêts et au respect des normes internationales de conformité** (anticorruption, lutte contre le blanchiment des capitaux, diligence raisonnable). Ces garanties constituent un socle fondamental pour rassurer les partenaires techniques et financiers quant à la solidité institutionnelle de l'événement.

En adhérant au présent règlement, chaque partie prenante reconnaît s'inscrire dans une dynamique de performance mesurable, d'impact structurant et de responsabilité partagée. Le FESCUNMA ne se limite pas à un événement ponctuel ; **il représente un cadre opérationnel durable** visant à structurer un

écosystème d'innovation compétitif, attractif pour les investissements et **aligné sur les priorités de développement économique, social, culturel et numérique.**

Toute inscription, soumission de projet, contractualisation de partenariat ou participation aux activités du FESCUNMA – Colloque International AGCE vaut acceptation pleine, entière et irrévocable du présent règlement, qui constitue le référentiel normatif de gouvernance du Concours d'Innovation et du Colloque International AGCE 2026 et plus.

DOSSIER STRATÉGIQUE DE LEVÉE DE FONDS INTERNATIONAL

Concours d'Innovation – FESCUNMA :

Festival Économique, Social, Culturel et Numérique Mondial de l'AGCE
(Forum Économique, Scientifique, Culturel, Numérique et Managérial Africain)

Colloque International AGCE

Organisé par l'ONG AGCE
(Action Globale Caritative et Économique-Numérique)

Le Concours d'Innovation du **FESCUNMA - Colloque International AGCE 2026, Agenda 2030**, constitue un instrument structurant de mobilisation de capitaux, d'ingénierie entrepreneuriale et d'accélération de solutions innovantes à fort impact socio-économique. Il s'inscrit dans une vision intégrée visant à connecter les porteurs de projets à haute valeur ajoutée avec des investisseurs institutionnels, des fonds d'impact, des agences de développement, des partenaires techniques et des acteurs du secteur privé international.

Positionné comme un mécanisme de convergence stratégique, le concours vise à identifier, structurer, qualifier et présenter des projets innovants répondant aux défis prioritaires liés à l'emploi des jeunes, à l'autonomisation économique des femmes, à la transformation numérique des services, à la modernisation agricole, à l'innovation scientifique et à la transition écologique durable.

Dans un environnement mondial marqué par l'exigence croissante de **rentabilité responsable et d'impact mesurable**, le **FESCUNMA – Colloque International AGCE 2026, Agenda 2030**, propose un cadre sécurisé, transparent et conforme aux standards internationaux de gouvernance. Le règlement établit un dispositif normatif garantissant :

- La traçabilité des flux financiers ;
- La conformité juridique aux lois nationales et aux standards internationaux ;
- La prévention des conflits d'intérêts ;
- La protection des droits de propriété intellectuelle ;
- La transparence contractuelle entre partenaires.

Le **Concours d'Innovation fonctionne** comme un mécanisme de pré-sélection stratégique et de dérisquage des investissements. Les projets soumis sont évalués selon une **grille multicritère intégrant**:

- Le degré d'innovation technologique ou sociale ;
- La viabilité économique et le modèle de revenus ;
- La capacité de mise à l'échelle (scalabilité régionale ou internationale) ;
- L'impact socio-économique mesurable ;
- La durabilité environnementale ;
- La solidité de l'équipe porteuse.

Ce processus rigoureux permet aux bailleurs et investisseurs de disposer d'un pipeline qualifié de projets structurés, techniquement validés et économiquement crédibles.

Le **FESCUNMA – Colloque International AGCE** intègre une approche orientée résultats et performance. Les projets sélectionnés s'engagent dans une logique de redevabilité, incluant des indicateurs de performance, des objectifs d'impact et un mécanisme de suivi-évaluation. Cette approche renforce la sécurité des engagements financiers et optimise l'efficacité des ressources mobilisées.

Le cadre réglementaire prévoit également des mécanismes de partenariat adaptés aux différents profils d'investisseurs :

- Subventions à impact social ;
- Co-financements public-privé ;
- Capital-risque et investissement en amorçage ;
- Financement hybride ;
- Partenariats technologiques stratégiques ;
- Programmes d'accélération et d'incubation soutenus par des fonds internationaux.

Le Concours d'Innovation du **FESCUNMA – Colloque International AGCE** ne constitue pas uniquement une compétition académique ou entrepreneuriale. Il représente un outil opérationnel d'alignement entre innovation locale et financement international, favorisant la transformation structurelle des économies émergentes par l'investissement responsable.

En adhérant au présent règlement, chaque partie prenante reconnaît s'inscrire dans un **cadre institutionnel garantissant rigueur, intégrité, transparence et performance**. Toute inscription, contractualisation ou engagement financier implique l'acceptation pleine et entière des dispositions réglementaires et statutaire d'AGCE, encadrant la gouvernance, la gestion des fonds, la conformité juridique et la responsabilité institutionnelle.

Le **FESCUNMA** ambitionne ainsi de devenir une plateforme de référence pour la mobilisation de capitaux orientés impact, en facilitant la rencontre entre innovation africaine, expertise internationale et financement structuré.

ARGUMENTAIRE INVESTISSEURS

Pourquoi investir dans le FESCUNMA 2026, agenda 2030 ?

1.1 Une plateforme stratégique à fort effet de levier

Le FESCUNMA 2026 agenda 2030, n'est pas un événement ponctuel, mais un mécanisme structuré de détection, qualification et accélération de projets innovants à fort potentiel de croissance et d'impact. Il agit comme un **hub d'intermédiation stratégique** entre porteurs de solutions innovantes et investisseurs institutionnels.

Investir dans le **FESCUNMA – Colloque International AGCE** c'est accéder à un pipeline structuré de projets sélectionnés selon des critères rigoureux de viabilité, scalabilité et rentabilité responsable.

1.2 Un mécanisme de dé-risquage des investissements

Le dispositif réglementaire et méthodologique du concours permet :

- Une pré-évaluation technique et financière des projets
- Une analyse de la solidité des équipes dirigeantes
- Une vérification de la conformité juridique
- Une validation du modèle économique

Cela réduit considérablement les risques liés à l'investissement en phase précoce.

1.3 Un alignement avec les priorités internationales

Le FESCUNMA 2026, agenda 2030 est aligné sur :

- L'investissement à impact social
- L'inclusion économique des jeunes et des femmes
- La transformation numérique durable
- L'innovation agricole et technologique
- Les mécanismes de financement hybride

Cette cohérence stratégique facilite l'éligibilité aux financements multilatéraux, aux fonds ESG et aux instruments de coopération internationale.

1.4 Une visibilité institutionnelle et stratégique

Les partenaires financiers bénéficient :

- D'une visibilité internationale lors du colloque
- D'un positionnement comme acteur du développement durable
- D'un accès privilégié aux décideurs publics et privés
- D'opportunités de co-investissement structuré

Le **FESCUNMA – Colloque International AGCE** agit ainsi comme une **vitrine d'intelligence économique et d'influence stratégique régionale**.

1.5 Un impact mesurable et traçable

Le cadre du concours intègre :

- Des indicateurs de performance (KPIs)
- Un mécanisme de suivi-évaluation
- Une logique de résultats mesurables
- Un reporting structuré aux partenaires financiers

Cette approche répond aux standards des bailleurs internationaux exigeant transparence, traçabilité et performance.

2. MATRICE RISQUES & MESURES D'ATTÉNUATION

Catégorie de Risque	Description	Probabilité	Impact	Mesures d'Atténuation
Risque financier	Insuffisance de mobilisation des fonds	Moyen	Élevé	Diversification des sources de financement, partenariats multi-acteurs, plan de contingence budgétaire
Risque opérationnel	Retard logistique ou organisationnel	Faible à Moyen	Moyen	Planification anticipée, comité opérationnel dédié, calendrier de suivi strict
Risque juridique	Non-conformité réglementaire	Faible	Élevé	Conformité aux lois nationales, supervision juridique, contrats formalisés
Risque réputationnel	Comportement non éthique d'un participant	Faible	Élevé	Comité d'éthique, charte de conduite, exclusion immédiate en cas de violation
Risque d'investissement	Défaillance d'un projet financé	Moyen	Moyen à Élevé	Processus de sélection rigoureux, accompagnement post-sélection, suivi des indicateurs de performance
Risque macroéconomique	Instabilité économique ou sanitaire	Faible à Moyen	Moyen	Clause de force majeure, assurance événementielle, plan hybride (présentiel/digital)

Cette matrice démontre une approche proactive de gestion des risques conforme aux standards des institutions financières internationales.

3. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

FESCUNMA – Plateforme d'Investissement en Innovation Responsable de l'ONG AGCE – Action Globale Caritative et Economique-Numérique (AGCE International)

Le **FESCUNMA 2026 agenda 2030 – Festival Économique, Social, Culturel et Numérique Mondial**, organisé par l'**ONG AGCE**, constitue une plateforme internationale de convergence entre innovation, entrepreneuriat stratégique et financement d'impact.

À travers son Concours d'Innovation, le FESCUNMA identifie et structure des projets à fort potentiel de croissance dans les domaines du numérique, de l'agriculture innovante, des technologies appliquées, de l'inclusion économique et des solutions durables.

L'événement agit comme un mécanisme de pré-sélection et de dé-risquage des investissements en soumettant les projets à un processus d'évaluation rigoureux basé sur :

- La viabilité économique
- La solidité technique
- L'impact socio-économique mesurable
- La durabilité environnementale
- La capacité de mise à l'échelle

Le cadre réglementaire garantit transparence, conformité juridique, traçabilité financière et protection des droits de propriété intellectuelle.

Le FESCUNMA offre aux investisseurs :

- Un accès privilégié à un pipeline qualifié de projets
- Une visibilité institutionnelle stratégique
- Des opportunités de co-financement structuré
- Un environnement sécurisé et gouverné selon les standards internationaux

Positionné comme un outil d'ingénierie financière et de mobilisation de capitaux responsables, le **FESCUNMA - Colloque International AGCE 2026, Agenda 2030**, ambitionne de devenir une référence régionale en matière de financement de l'innovation durable.

Investir dans le **FESCUNMA - Colloque International AGCE 2026, Agenda 2030**, c'est investir dans un écosystème structuré, orienté résultats et porteur de transformation économique mesurable.

INDICATEURS FINANCIERS & D'IMPACT SIMULÉS

FESCUNMA - Colloque International AGCE 2026, Agenda 2030 – Modèle Prévisionnel Structuré

1. INDICATEURS DE MOBILISATION FINANCIÈRE

Hypothèse de Budget Global Prévisionnel

Pour découvrir le budget prévisionnel **FESCUNMA - Colloque International AGCE 2026, Agenda 2030**,

PLAN FINANCIER COMPLET – FESCUNMA - Colloque International AGCE 2026 en annexe

Conversion en FCFA

Poste	Montant estimatif (€)	Montant en FCFA
Organisation & logistique	180 000 €	118 072 260 FCFA
Communication & visibilité internationale	75 000 €	49 196 775 FCFA
Gestion concours & jury international	45 000 €	29 518 065 FCFA
Infrastructure numérique & diffusion hybride	60 000 €	39 357 420 FCFA
Administration & conformité juridique	40 000 €	26 238 280 FCFA
Fonds d'amorçage pour projets lauréats	200 000 €	131 191 400 FCFA
Budget total prévisionnel	600 000 €	393 574 200 FCFA

Synthèse Financière

- Budget global estimé : 393 574 200 FCFA
- Dont 131 191 400 FCFA (33%) dédiés directement au financement des projets innovants
- 67 % consacrés à la structuration, gouvernance, visibilité et déploiement stratégique

STRUCTURE DE FINANCEMENT PRÉVISIONNELLE

FESCUNMA 2026 agenda 2030 – En FCFA

Source	Montant (€)	Montant en FCFA	%
Sponsors institutionnels	200 000 €	131 191 400 FCFA	33 %
Fonds d'impact & bailleurs	250 000 €	163 989 250 FCFA	42 %
Exposants & partenariats privés	100 000 €	65 595 700 FCFA	17 %
Droits d'inscription & billetterie	50 000 €	32 797 850 FCFA	8 %
Total mobilisé	600 000 €	393 574 200 FCFA	100 %

Indicateurs Stratégiques Clés

- ✓ **Budget total mobilisé : 393 574 200 FCFA**
- ✓ **Taux de diversification des ressources : 4 sources distinctes**
→ Réduction du risque systémique de dépendance à un seul financeur.
- ✓ **Risque de dépendance financière plafonné à 42 % maximum**
→ Aucun bailleur ne détient une position dominante critique.
- ✓ **Structure compatible avec :**
 - Modèle de financement hybride
 - Logique co-investissement public/privé
 - Normes de gouvernance des bailleurs internationaux

Structure de Financement Prévisionnelle

- 👉 **Taux de diversification des ressources : 4 sources distinctes**
- 👉 **Risque de dépendance financière limité à 42 % maximum par source**

2. INDICATEURS D'IMPACT ÉCONOMIQUE DIRECT

Projection Participation

- 800 à 1 200 participants physiques
- 3 000+ participants en ligne
- 120 projets soumis au concours
- 25 projets finalistes
- 10 projets primés et structurés pour financement

Impact Économique Direct Estimé (12–24 mois)

Indicateur	Projection
Emplois directs créés (projets primés)	150 – 300
Emplois indirects	400 – 600
Startups structurées	15+
Taux de survie à 24 mois	65 % (avec accompagnement)
Effet multiplicateur local estimé	x3 sur capital injecté

👉 Projection de valeur économique générée à 3 ans : **2,5 à 4 millions €**

Projection de Valeur Économique Générée à 3 Ans

FESCUNMA 2026 – 2028, agenda 2030 – Estimation en FCFA

Projection en €	Équivalent en FCFA
2 500 000 €	1 639 892 500 FCFA
4 000 000 €	2 623 828 000 FCFA

Synthèse Stratégique

👉 Fourchette estimative de valeur économique générée à 3 ans :
1,64 milliard FCFA à 2,62 milliards FCFA



Lecture pour Investisseurs

- Budget initial mobilisé : **393 574 200 FCFA**
- Valeur économique projetée à 3 ans : jusqu'à **2,62 milliards FCFA**
- Effet multiplicateur estimé : **x4 à x6 sur l'investissement initial**
- Potentiel de rendement économique indirect significatif

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE INVESTISSEURS

Rentabilité Sociale et Financière (Simulation)

INDICATEURS DE PERFORMANCE INVESTISSEURS Rentabilité Sociale et Financière – Simulation en FCFA FESCUNMA 2026

Indicateur	Valeur en €	Valeur en FCFA	Commentaire stratégique
Coût moyen d'amorçage par projet financé	20 000 €	13 119 140 FCFA	Ticket moyen accessible pour investissement d'impact structuré
Taux de croissance annuel estimé des startups	18–25 %	18–25 %	Croissance progressive sur marchés émergents
Horizon de rentabilité	24–36 mois	24–36 mois	Cycle moyen de maturation entrepreneuriale
TRI projeté (portefeuille mixte)	12–18 %	12–18 %	Rendement attractif pour fonds d'impact
Ratio Impact / Investissement	1 € = 4 €	1 FCFA = 4 FCFA	Effet multiplicateur socio-économique x4 sur 3 ans



Simulation d'Impact Financier en FCFA

Si un investisseur mobilise :

→ **100 000 000 FCFA**

Projection de valeur socio-économique générée à 3 ans :

→ **400 000 000 FCFA**

Lecture Stratégique pour Bailleurs

- Ticket d'entrée raisonnable : **13,1 millions FCFA par projet**
- Portefeuille diversifié réduisant le risque individuel
- Rendement financier modéré mais stable (12–18 %)
- Rendement social élevé (multiplicateur x4)
- Modèle compatible avec fonds ESG, capital patient et financement hybride

Positionnement Investisseur

Le modèle **FESCUNMA - Colloque International AGCE 2026, Agenda 2030**, présente :

- Un risque modéré grâce à la sélection rigoureuse
- Une rentabilité progressive sur 24–36 mois
- Une forte valeur d'impact mesurable
- Une logique portefeuille adaptée aux investisseurs institutionnels

4. INDICATEURS ESG & IMPACT DURABLE

Indicateur	Objectif 2026
Projets dirigés par des jeunes (<35 ans)	≥ 60 %
Projets portés par des femmes	≥ 40 %
Projets à impact environnemental positif	≥ 30 %
Solutions intégrant technologie numérique	≥ 70 %
Projets alignés sur ODD prioritaires	≥ 80 %

5. INDICATEURS DE GOUVERNANCE & TRANSPARENCE

- 100 % des flux financiers traçables
- Audit interne annuel
- Rapport d'impact semestriel aux partenaires
- Comité indépendant d'éthique et de conformité
- Publication d'un rapport post-événement certifié

6. INDICATEURS DE VISIBILITÉ & RETOUR STRATÉGIQUE

- Couverture médiatique estimée : 1 à 3 millions d'impressions
- 20+ partenaires institutionnels ciblés
- 15+ investisseurs présents
- 10 conventions de partenariat signées
- Création d'un réseau permanent d'investissement FESCUNMA

SYNTHÈSE STRATÉGIQUE POUR INVESTISSEURS

Le **FESCUNMA - Colloque International AGCE 2026, Agenda 2030**, propose :

- Un budget maîtrisé de **393 574 200 FCFA**
- Un potentiel de génération de valeur économique estimé à **2 623 828 000 FCFA** à moyen terme
- Un TRI projeté entre 12 % et 18 %
- Un modèle hybride combinant impact social et rentabilité progressive
- Une gouvernance structurée et conforme aux standards internationaux

Le modèle présente un **profil de risque modéré avec fort potentiel d'effet multiplicateur**.

I. CADRE GÉNÉRAL ET INSTITUTIONNEL

Le concours s'inscrit dans le cadre institutionnel du **FESCUNMA - Colloque International AGCE 2026, Agenda 2030**, événement à portée nationale et internationale, organisé sous la coordination de l'ONG AGCE International, en conformité avec les lois et règlements en vigueur en République du Cameroun.

Il vise à :

- Identifier et promouvoir des solutions innovantes à fort impact socio-économique
- Faciliter l'accès au financement et à l'accompagnement technique
- Renforcer le dialogue entre innovateurs, investisseurs et institutions publiques
- Contribuer à l'amélioration des politiques publiques en matière d'économie numérique

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Article 1 : Éligibilité

Peuvent candidater :

- Jeunes entrepreneurs (18 ans minimum)
- Femmes entrepreneures
- Startups et PME innovantes
- Universités, centres de recherche
- Organisations communautaires porteuses d'innovation

Les projets doivent :

- Être légalement conformes
- Présenter un impact mesurable
- S'inscrire dans une logique d'innovation responsable
- Respecter les principes d'éthique et de développement durable

Article 2 : Catégories admissibles

- Inclusion numérique
- E-santé / E-citoyenneté
- AgriTech / Économie locale
- Éducation & formation numérique
- Innovation femme & jeunesse
- Climat & transition verte
- Culture & industries créatives
- FinTech & inclusion financière

Article 3 : Procédure de sélection

La sélection se déroule en trois phases :

1. Analyse administrative
2. Évaluation technique par la Commission
3. Pitch final devant jury institutionnel et investisseurs

La décision du jury est souveraine et sans appel.

III. CONDITIONS D'UTILISATION ET DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les candidats conservent l'intégralité des droits de propriété intellectuelle relatifs à leurs projets, incluant notamment les **concepts, innovations, prototypes, marques, logiciels, contenus techniques, documents stratégiques et tout élément constitutif de leur soumission**. La participation au Concours d'Innovation n'entraîne aucun transfert de propriété au profit de l'Organisateur.

En soumettant leur candidature et en participant aux activités du **FESCUNMA - Colloque International AGCE 2026, Agenda 2030** les candidats accordent à l'Organisation AGCE une autorisation non exclusive, gratuite et limitée dans le temps d'utiliser les éléments fournis (**logos, visuels, photographies, extraits de pitch, résumés de projet, vidéos de présentation**) à des fins strictement institutionnelles, promotionnelles et de communication, sur tous supports physiques ou numériques, sans altération substantielle du contenu.

Cette autorisation vise exclusivement la valorisation du concours, la promotion des lauréats et la diffusion des résultats auprès des partenaires, investisseurs et médias, dans le respect de l'image et de l'intégrité des porteurs de projets.

Chaque candidat déclare et garantit être titulaire légitime des droits relatifs aux éléments soumis et s'engage à indemniser l'Organisation AGCE international en cas de réclamation d'un tiers fondée sur une violation de droits de propriété intellectuelle.

Toute fausse déclaration, usurpation de droits, plagiat, dissimulation d'information substantielle ou fourniture de documents inexacts entraîne l'exclusion immédiate du concours, sans préjudice de poursuites éventuelles conformément aux statuts de l'ONG AGCE et lois en vigueur.

IV. CONDITIONS DE VENTE ET D'EXPOSITION

Article 4 : Autorisation d'exposition

Tout exposant doit :

- Être dûment enregistré
- S'acquitter des frais officiels
- Respecter les normes de sécurité et d'installation

Article 5 : Activités commerciales

Les ventes sur site sont autorisées sous réserve :

- De conformité fiscale
- Du respect des prix déclarés
- De l'absence de produits illicites ou contrefaits

L'organisation décline toute responsabilité en cas de litige commercial entre exposants et clients.

V. CHARTE DE BONNE CONDUITE

Chaque participant s'engage à :

- Respecter les statuts, lois et règlements en vigueur
- Adopter un comportement professionnel et éthique
- S'abstenir de tout acte de discrimination, harcèlement ou violence
- Respecter la diversité culturelle et institutionnelle
- Préserver l'image du FESCUNMA et de l'ONG AGCE

Tout manquement peut entraîner :

- Avertissement écrit
- Exclusion immédiate
- Suspension de participation future

VI. CHARTE ENVIRONNEMENTALE

Le **FESCUNMA - Colloque International AGCE 2026, Agenda 2030**, s'inscrit dans une démarche écoresponsable.

Les participants s'engagent à :

- Réduire l'usage de plastiques non recyclables
- Utiliser des supports numériques lorsque possible
- Respecter les espaces mis à disposition
- Assurer une gestion responsable des déchets

Les stands doivent intégrer une logique de sobriété énergétique et de respect environnemental.

VII. CADRE FINANCIER ET CONTRIBUTIONS

Toute participation implique :

- Le paiement des frais d'inscription ou de stand selon la grille officielle
- Le respect des modalités de contribution financière
- L'adhésion au Plan Financier Complet du FESCUNMA 2026 agenda 2030

Aucun remboursement ne pourra être exigé après validation définitive, sauf décision exceptionnelle du comité d'organisation.

VIII. RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

Chaque participant demeure responsable :

- De son matériel
- De ses produits exposés
- De ses actes et déclarations

L'organisation AGCE international ne saurait être tenue responsable des pertes, vols ou dommages non imputables à sa faute directe.

IX. SANCTIONS ET DISPOSITIONS DISCIPLINAIRES

Peuvent entraîner exclusion immédiate :

- Non-respect des règlements
- Falsification de documents
- Activités illégales
- Atteinte à la réputation de l'événement

La commission disciplinaire statue de manière souveraine.

X. DISPOSITION FINALE

L'inscription au Concours d'Innovation et la participation au **FESCUNMA – Colloque International AGCE 2026**, agenda 2030, en présentiel ou en ligne, valent acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que de l'ensemble des documents stratégiques et financiers officiels encadrant l'événement.

Ce règlement vise à :

- Garantir la crédibilité institutionnelle
- Sécuriser juridiquement l'événement
- Attirer des partenaires internationaux
- Encadrer les pratiques commerciales
- Promouvoir une innovation éthique et durable

Le FESCUNMA 2026, Agenda 2030 n'est pas une simple vitrine d'idées.
C'est un cadre structuré d'action, d'investissement et de transformation durable.

II. REGLEMENT POUR DIFFUSION PUBLIQUE

RÈGLES ESSENTIELLES DE PARTICIPATION

FESCUNMA 2026, agenda 2030 :

1. Acceptation du règlement

Toute inscription au **FESCUNMA – Colloque International AGCE 2026**, agenda 2030, implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du règlement officiel, ainsi que des dispositions complémentaires communiquées par le Comité d'Organisation.

2. Validation financière préalable

Les frais d'inscription, de participation ou de réservation de stand doivent être intégralement réglés avant toute validation définitive. Aucun accès officiel aux activités ne sera autorisé sans confirmation administrative et financière.

3. Respect des normes de sécurité et d'éthique

Les exposants et participants s'engagent à respecter les normes de sécurité en vigueur, les

consignes organisationnelles, ainsi que les principes d'éthique professionnelle, d'intégrité et de transparence commerciale.

4. Comportement et respect mutuel

Tout comportement discriminatoire, diffamatoire, violent, harcelant ou portant atteinte à la dignité d'autrui est strictement interdit. L'Organisation AGCE se réserve le droit d'exclure immédiatement tout contrevenant.

5. Conformité des produits et services

La présentation, la promotion ou la commercialisation de produits illégaux, contrefaits, frauduleux ou non conformes à la réglementation en vigueur est formellement interdite et peut entraîner des poursuites conformément aux statuts de l'ONG et aux lois applicables.

6. Responsabilité individuelle

Chaque participant demeure entièrement responsable de ses biens, équipements, supports promotionnels, transactions commerciales et obligations fiscales. L'Organisation AGCE International ne saurait être tenue responsable des pertes, vols ou litiges commerciaux.

7. Engagement écoresponsable

Le FESCUNMA 2026, agenda 2030 s'inscrit dans une démarche de développement durable. Les participants s'engagent à limiter la production de déchets, privilégier des supports réutilisables ou numériques et respecter les espaces mis à disposition.

Engagement Professionnel

Le FESCUNMA est un espace institutionnel, professionnel et structuré, dédié à l'innovation, au dialogue stratégique et à la coopération internationale. Chaque participant contribue, par son comportement et son engagement, à préserver un environnement respectueux, crédible et propice aux opportunités d'affaires et de partenariat.

III. RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

PARTENAIRES FINANCIERS INTERNATIONAUX

Article 6 – Objet

Ce règlement encadre les engagements financiers, techniques et institutionnels des partenaires internationaux.

Article 7 – Engagement financier

Tout partenaire financier s'engage à :

- Formaliser sa contribution par convention écrite
- Respecter les échéances de versement
- Garantir la traçabilité des fonds

Article 8 – Conformité & Lutte contre le blanchiment

Les partenaires doivent respecter :

- Les normes internationales AML/CFT
- Les principes de transparence financière
- Les obligations anti-corruption

Article 9 – Visibilité & Communication

Les modalités de visibilité sont définies contractuellement :

- Usage des logos
- Mention officielle
- Participation aux panels

Article 10 – Audit & Reporting

AGCE International s'engage à :

- Fournir un rapport financier synthétique
- Produire un rapport d'impact post-événement
- Garantir une gestion transparente

Article 11 – Résolution des litiges

Les litiges peuvent être soumis :

- À médiation
- À arbitrage
- Aux juridictions compétentes

IV. CHARTE GRAPHIQUE OFFICIELLE

1. En-tête obligatoire

Toute correspondance, contrat, Protocol doit être présentés selon une logiques obligatoire suivantes :

- Logo de votre organisation, exemple : **AGCE International**
- Mention :
FESCUNMA – Colloque International AGCE 2026, agenda 2030
- Mention légale :
"Document Officiel – Version Validée par le Comité d'Organisation"

2. Typographie recommandée

- Titre : Arial Black / Calibri Bold – 16 à 18 pts
- Sous-titres : 14 pts
- Corps de texte : 11 ou 12 pts
- Interligne : 1,15

3. Couleurs institutionnelles

- Bleu institutionnel (stabilité & crédibilité)
- Vert (innovation & durabilité)
- Gris sobre pour les encadrés juridiques

4. Mise en page

- Marges : 2,5 cm
- Pagination obligatoire
- Numérotation des articles
- Encadré signature en dernière page

5. Mentions obligatoires en pied de page

- ONG AGCE – Action Globale Caritative et Économique-Numérique
- Adresse officielle
- Email institutionnel
- Site web
- Mention : "Tous droits réservés – 2026"

Ces quatre documents permettent :

- Une sécurisation juridique complète
- Une communication publique claire
- Une crédibilité internationale renforcée
- Une conformité administrative et institutionnelle

CLAUDE DE SANCTIONS GRADUÉES

(Avertissement – Suspension – Exclusion)

Article 12 – Principe de discipline et de conformité

Afin de garantir l'intégrité, la crédibilité institutionnelle et le bon déroulement du FESCUNMA 2026 agenda 2030, tout manquement au règlement, à la charte éthique ou aux dispositions contractuelles peut donner lieu à l'application de sanctions graduées, proportionnelles à la gravité des faits constatés.

Les sanctions sont prononcées par le Comité d'Organisation, en concertation avec le Comité d'Éthique le cas échéant.

Article 13 – Avertissement officiel

L'avertissement constitue une mesure formelle notifiée par écrit au participant, exposant, partenaire ou sponsor en cas de :

- Manquement mineur aux règles organisationnelles
- Non-respect partiel des obligations administratives
- Comportement inapproprié sans gravité majeure
- Défaut de conformité rectifiable

L'avertissement peut être accompagné d'un délai de mise en conformité obligatoire. À défaut de régularisation, une sanction supérieure pourra être appliquée.

Article 14 – Suspension temporaire

La suspension peut être prononcée en cas de :

- Répétition d'un manquement après avertissement
- Non-respect des engagements contractuels
- Comportement portant atteinte à l'image du FESCUNMA
- Non-conformité aux règles de sécurité ou d'éthique

La suspension entraîne :

- Retrait temporaire du droit d'exposition ou de participation
- Interdiction d'accès aux activités concernées
- Gel des avantages contractuels associés

La suspension peut être levée après régularisation formelle ou décision motivée du Comité compétent.

Article 14 – Exclusion définitive

L'exclusion immédiate et sans préavis peut être prononcée en cas de :

- Fraude, fausse déclaration ou usurpation
- Présentation de produits illégaux ou contrefaits
- Atteinte grave à l'intégrité physique ou morale d'un participant
- Corruption, tentative de manipulation du jury ou conflit d'intérêts dissimulé
- Violation manifeste des statuts et règlements de l'ONG AGCE et des lois en vigueur

L'exclusion entraîne :

- Retrait définitif de la participation
- Suppression des droits et avantages liés à l'événement
- Non-remboursement des sommes versées, sauf décision contraire motivée

L'Organisation AGCE international se réserve le droit d'engager toute action judiciaire appropriée conformément aux lois applicables.

SECTION SPÉCIFIQUE POUR LES INVESTISSEURS ET SPONSORS

Article 15 – Dispositions Particulières Applicables aux Investisseurs et Sponsors

1. Engagement contractuel formalisé

Tout investisseur ou sponsor doit signer une convention écrite précisant :

- Le montant et les modalités de contribution financière
- Les contreparties en visibilité et en positionnement stratégique
- Les obligations réciproques
- Les clauses de conformité et de transparence

Aucun engagement verbal ne pourra produire d'effet juridique.

2. Transparence et traçabilité financière

Les contributions financières sont :

- Affectées conformément aux objectifs définis
- Comptabilisées dans un registre dédié
- Traçables selon les normes de gouvernance financière

Un rapport financier synthétique pourra être communiqué aux partenaires institutionnels sur demande.

3. Neutralité et indépendance du processus de sélection

Les investisseurs et sponsors reconnaissent que :

- Le processus de sélection des projets demeure indépendant
- Aucun financement ne peut influencer les décisions du jury
- Toute tentative d'ingérence constitue une violation grave du règlement

Le Comité Scientifique et le Jury conservent une autonomie totale.

4. Confidentialité et protection des données

Les investisseurs s'engagent à :

- Respecter la confidentialité des informations stratégiques
- Ne pas exploiter les données obtenues sans accord formel
- Se conformer aux règles relatives à la propriété intellectuelle

Toute violation peut entraîner la suspension du partenariat.

5. Responsabilité et conformité réglementaire

Les investisseurs et sponsors déclarent :

- Disposer des autorisations légales nécessaires
- Respecter les normes anticorruptions et de lutte contre le blanchiment
- Ne pas être impliqués dans des activités illicites

L'Organisation AGCE se réserve le droit de procéder à une vérification préalable (due diligence simplifiée).

Positionnement Stratégique

Ces dispositions garantissent :

- Une gouvernance crédible et rigoureuse
- Une protection institutionnelle renforcée
- Un environnement sécurisé pour les capitaux
- Une conformité adaptée aux standards internationaux

DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, À LA CONFIDENTIALITÉ ET AU RÈGLEMENT DES LITIGES

Article 16 – Propriété intellectuelle et innovations technologiques

1.1 Titularité des droits

Chaque participant demeure titulaire exclusif des droits de propriété intellectuelle attachés à son projet, notamment :

- Brevets et demandes de brevet
- Marques, dessins et modèles
- Droits d'auteur
- Logiciels et bases de données
- Procédés techniques, savoir-faire et secrets d'affaires

La participation au FESCUNMA 2026 agenda 2030 n'emporte aucun transfert de propriété au profit de l'Organisation AGCE.

1.2 Clause spécifique relative aux brevets et innovations technologiques

Tout participant présentant :

- Une innovation brevetée
- Une invention en cours de dépôt
- Une technologie non encore protégée

Déclare avoir pris les dispositions nécessaires pour assurer la protection de ses droits avant toute divulgation publique.

Il est expressément rappelé que :

- La divulgation publique peut compromettre la nouveauté exigée pour l'obtention d'un brevet
- L'Organisation ne saurait être tenue responsable d'une perte de droit résultant d'une divulgation volontaire

Les participants sont responsables de leurs démarches auprès des offices compétents (national, régional ou international).

1.3 Garantie d'éviction

Le participant garantit l'Organisation contre toute action en contrefaçon, revendication ou litige relatif à un droit de propriété intellectuelle.

En cas de réclamation d'un tiers :

- Le participant assumera seul les frais de défense
- Il indemniserà l'Organisation AGCE de toute condamnation ou préjudice subi
- Une suspension ou exclusion immédiate pourra être prononcée

Article 17 – Clause de confidentialité (NDA intégrée)

2.1 Engagement général de confidentialité

Dans le cadre du FESCUNMA 2026, agenda 2030 peuvent être échangées des informations confidentielles, notamment :

- Données financières
- Stratégies commerciales
- Modèles économiques
- Données techniques ou technologiques
- Informations non rendues publiques

Toute personne ayant accès à ces informations s'engage à :

- Ne pas les divulguer à des tiers
- Ne pas les exploiter à des fins personnelles
- Les utiliser uniquement dans le cadre de l'événement

2.2 Portée de la confidentialité

L'obligation de confidentialité :

- S'applique pendant toute la durée de l'événement
- Se prolonge pendant une période de trois (3) ans à (5) ans après sa clôture
- Couvre tout support (oral, écrit, numérique, audiovisuel)

2.3 Exceptions

Ne sont pas considérées comme confidentielles les informations :

- Déjà publiques au moment de leur divulgation
- Légalement obtenues auprès d'un tiers
- Divulguées avec autorisation écrite du titulaire

2.4 Sanctions en cas de violation

Toute violation de la présente clause peut entraîner :

- Suspension immédiate
- Exclusion définitive
- Action en réparation du préjudice subi

Article 18 – Procédure d'arbitrage en matière de propriété intellectuelle

3.1 Principe

Tout différend relatif :

- À la titularité d'un droit de propriété intellectuelle
- À une allégation de contrefaçon
- À une violation de confidentialité
- À l'interprétation des présentes clauses

Sera soumis prioritairement à une procédure d'arbitrage.

3.2 Tentative de règlement amiable préalable

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification écrite du différend.

3.3 Arbitrage

À défaut d'accord amiable :

- Le litige sera soumis à un tribunal arbitral
- Composé d'un (1) ou trois (3) arbitres selon la complexité
- Désigné conformément aux règles d'arbitrage en vigueur dans la juridiction applicable

L'arbitrage sera :

- Confidentiel
- Définitif
- Contraignant pour les parties

3.4 Droit applicable

Le règlement est régi par les lois en vigueur dans le pays d'organisation du FESCUNMA, sans préjudice des conventions internationales applicables en matière de propriété intellectuelle.

Article 14 – Responsabilité et limitation

L'Organisation :

- N'assure aucune mission de vérification préalable des droits déclarés
- N'intervient pas comme médiateur technique sur la validité d'un brevet
- N'est pas responsable des négociations privées entre participants et investisseurs

Sa responsabilité ne pourra être engagée qu'en cas de faute lourde prouvée.

PORTÉE JURIDIQUE ET VALIDITÉ

Les présentes clauses :

- Font partie intégrante du Règlement Officiel FESCUNMA 2026 agenda 2030
- S'imposent à tout participant, investisseur, sponsor ou partenaire
- Entrent en vigueur dès validation de l'inscription

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Fait à Douala 16 Février 2026

Pour Action Globale Caritative et Economique-Numérique

Le Président Général et Coordinateur du CCA

DISPOSITION FINALE – CLAUSE D’ENGAGEMENT ET D’ADHÉSION

Toute institution, partenaire stratégique, exposant, intervenant ou participant qui confirme son inscription ou sa participation au **FESCUNMA – Colloque International AGCE 2026, agenda 2030** que ce soit en présentiel ou en ligne, reconnaît avoir pris connaissance et accepte sans réserve l’ensemble des documents officiels encadrant l’événement.

Cette acceptation vaut adhésion pleine et entière à :

- La **Politique Officielle de Participation et d’Inscription**
- La **Note Stratégique : Mécanisme d’inscription et modèle de contribution financière**
- Le **Plan Financier Complet – FESCUNMA 2026** (Budget global : 120 000 000 FCFA | Durée : 3 jours | Portée : Nationale & Internationale)

Porté par l’ONG **AGCE – Action Globale Caritative et Économique-Numérique (AGCE International)**, le **FESCUNMA – Colloque International AGCE 2026, agenda 2030** s’inscrit dans une démarche de gouvernance transparente, structurée et financièrement responsable.

Ainsi, toute validation d’inscription ou d’engagement contractuel implique :

- La reconnaissance des modalités financières et organisationnelles
- L’acceptation des mécanismes de contribution et de participation
- L’adhésion au cadre stratégique et institutionnel de l’événement

Cette disposition garantit la cohérence, la crédibilité et la sécurité juridique du Colloque, tout en assurant une collaboration claire, équitable et professionnelle entre l’ensemble des parties prenantes nationales et internationales.



Conseil aux porteurs de projets au FESCUNMA :

Message stratégique aux institutions, partenaires et exposants – FESCUNMA 2026 agenda 2030

Au **FESCUNMA – Colloque International AGCE 2026, agenda 2030**, les initiatives qui marquent durablement sont celles qui démontrent un impact concret, mesurable et profondément ancré dans les réalités locales. Les projets et solutions présentés doivent répondre à des besoins clairement identifiés, générer une valeur sociale, économique ou numérique tangible et favoriser une transformation inclusive des communautés. Plus qu’une démonstration technique, nous recherchons des actions structurées, pragmatiques et porteuses d’impact humain.

Clarté stratégique, pertinence territoriale et engagement réel feront la différence auprès des décideurs, investisseurs et partenaires institutionnels présents.

Consultez la page dédiée aux projets sur le site officiel de l’ONG AGCE International afin de prendre connaissance des critères d’alignement applicables aux projets sollicités et non sollicités par les partenaires et l’organisation :

Copier et coller le lien suivant dans votre navigateur web :

<https://www.agce-international.org/projets-agce>